

COPIE

M. Karmenu Vella
Commissaire européen
Commission européenne
Bâtiment Berlaymont
200, rue de la Loi
1049 Bruxelles
Belgique

Paris, le 13 juillet 2018

OBJET : Demande de renégociation des quotas de pêche récréative au bar suite à l'évolution de l'avis du CIEM

Monsieur le Commissaire européen,

En raison de nombreuses incertitudes et critiques suscitées par son premier avis pour l'année 2018, le Conseil international pour l'exploration de la Mer (CIEM) a réexaminé l'état du stock de bar au Nord du 48^{ème} parallèle, dans la Manche, la Mer du Nord et la Mer Celtique. Dans son nouvel avis publié le 29 juin 2018, le CIEM a corrigé son estimation pour l'année 2018 ; Au lieu du zéro prélèvement préconisé en début d'année, l'avis révisé pour 2018 envisage la possibilité de prélever 880 tonnes de bars d'ici la fin de l'année.

Compte tenu du diagnostic plus optimiste de l'état des stocks nord de bar, il est nécessaire d'entreprendre de nouvelles négociations pour rectifier les réglementations européennes relatives à la pêche récréative au bar pour l'année 2018. L'actuelle interdiction de pêche de loisir au nord du 48^{ème} parallèle est considérée comme injuste et infondée pour de nombreux pêcheurs plaisanciers, privés de la pratique de leur passion. Ces restrictions pour l'année 2018 ne sont pas sans conséquence sur notre économie nationale.

Nous, Députés de départements ayant une façade maritime, demandons une révision des quotas de la pêche récréative au bar pour la fin de l'année 2018. Nous plaidons en faveur du rétablissement de la pêche de loisir au bar au Nord du 48^{ème} parallèle, avec l'autorisation pour chaque pêcheur plaisancier de pêcher un bar par jour.

L'évolution de l'avis du CIEM prouve la nécessité d'une réalisation régulière d'un diagnostic partagé par plusieurs organismes indépendants afin de définir des quotas de pêche qui soient les plus appropriés possible. Nos réglementations européennes relatives à la pêche récréative doivent permettre de préserver nos réserves halieutiques tout en garantissant la pratique de la pêche de loisir.

Cette correction de l'évaluation initiale questionne aussi notre actuel processus d'élaboration des quotas de la pêche récréative au niveau européen. L'élaboration des quotas de pêche est une décision majeure pour les pêcheurs professionnels et plaisanciers, aux

conséquences cruciales sur notre environnement et notre économie. Des alternatives aux quotas quotidiens, telles que le carnet mensuel, pourraient être discutées.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire européen, l'expression de nos salutations distinguées.

Sonia KRIMI, Députée de la Manche,
Xavier BATUT, Député de Seine-Maritime
Christophe BLANCHET, Député du Calvados
Eric BOTHOREL, Député des Côtes-d'Armor
Bertrand BOUYX, Député du Calvados
Stéphane BUCHOU, Député de la Vendée
Sophie ERRANTE, Députée de Loire-Atlantique
Olivier FALORNI, Député de Charente-Maritime
Patricia GALLERNEAU, Députée de la Vendée
Grégory GALBADON, Député de la Manche
Philippe GOSELIN, Député de la Manche
Sébastien JUMEL, Député de Seine-Maritime
Stéphanie KERBARH, Députée de Seine-Maritime
Marc LE FUR, Député des Côtes-d'Armor
Didier LE GAC, Député du Finistère
Gilles LURTON, Député d'Ille-et-Vilaine
Graziella MELCHIOR, Député du Finistère
Paul MOLAC, Député du Morbihan
Hervé PELLOIS, Député du Morbihan
Jean-Pierre PONT, Député du Pas-de-Calais
Didier QUENTIN, Député de Charente-Maritime
Bertrand SORRE, Député de la Manche